

Imparfait et enrichissement pragmatique

Louis de SAUSSURE
Bertrand STHIOUL
Université de Genève

1. Introduction

L'intérêt pour l'imparfait, dont on connaît la multiplicité des valeurs, traditionnellement séparées en emplois temporels et modaux¹, est d'autant plus vif que certains de ses emplois paraissent battre en brèche les approches aspecto-temporelles, offrant à ceux qui ne placent pas la référence temporelle au centre de leurs analyses des exemples de choix pour défendre leurs thèses. Dans l'enseignement du français comme langue étrangère, il pose également des problèmes bien connus : par exemple, dans les exercices « à trous » ou de « transposition dans le passé », des imparfaits narratifs seraient considérés, pour d'évidents motifs pédagogiques, comme fautifs ; l'enseignant se voit obligé d'occulter une partie de la réalité linguistique, ou alors de laisser entendre que pour d'obscurs motifs de style, l'écrivain posséderait des droits que l'apprenant n'aurait pas².

De plus, de nombreux emplois de l'imparfait provoquent des résistances auprès des francophones eux-mêmes. Sletsjõe (1963, 241) souligne que l'existence même de l'imparfait hypocoristique est mise en cause, malgré l'abondance d'exemples attestés, par de nombreux francophones cultivés. Klum (1961) relève dans la littérature linguistique un grand nombre de jugements négatifs sur l'imparfait narratif. Larochette (1980, 302) est d'avis que la généralisation des emplois neutralisant l'opposition passé simple-imparfait « appauvrit la langue ». Des auteurs comme Ramuz ou Simenon sont souvent montrés du doigt parce qu'ils se complairaient à élargir le champ d'utilisation des temps verbaux de manière artificielle, ou - lorsqu'on ne leur accorde même pas la maîtrise de leur propre style - parce qu'ils se rendraient coupables, par leur origine francophone périphérique, d'une germanisation de la langue française.

¹ Cf. par exemple Imbs (1960).

² Il arrive souvent qu'un apprenant subisse le parcours suivant : on l'initie aux temps verbaux en adoptant une perspective référentialiste (« Quand le téléphone a sonné, je prenais mon bain »), puis, lorsque les temps verbaux paraissent maîtrisés, on remet tout en cause en s'appuyant sur la notion weinrichienne anti-référentialiste d'arrière-plan. Or, il est à parier que si l'apprenant gère les temps verbaux de ses propres productions selon la seule règle de la mise en relief, ses textes ne témoigneront pas d'une grande maîtrise de la langue.

Notre position est que la sémantique d'une forme est une donnée beaucoup plus stable qu'on pourrait le croire à première vue. En effet, notre approche implique qu'un morphème grammatical contient en lui-même un potentiel que le locuteur est amené ou non à utiliser dans une situation de communication. Nous sommes en cela en accord avec les thèses psychomécaniques de Guillaume (1929), selon qui à toute expression correspond un *signifié de puissance*, qui est sa valeur unique en langue, et divers *signifiés d'effet* produits par le contexte d'énonciation. Selon ce point de vue, les écrivains novateurs, bien loin de corrompre la langue en déviant une forme de sa signification, chercheraient plutôt à tirer parti d'un potentiel jusqu'alors sous-exploité. De même, et c'est là on le sait un des credos du guillaumisme, les emplois les plus variés doivent pouvoir s'expliquer par une valeur fondamentale attachée à la langue. Ce sont même fréquemment les cas limite qui permettent de comprendre la valeur d'une forme dans sa globalité. Ainsi en va-t-il d'emplois de communication courante tels que l'imparfait d'atténuation, l'imparfait forain, l'imparfait d'irréalité ou l'imparfait hypocoristique.

En d'autres termes, en admettant qu'à une forme correspond une signification de base, nous défendons l'idée d'une sous-détermination sémantique, estimant que c'est à travers la description du processus pragmatique lié à l'emploi d'une forme que les diverses valeurs peuvent être différenciées. À la différence de Guillaume, cependant, nous nous intéresserons peu au processus psychique de formation des énoncés, mais plutôt au processus interprétatif. Nous tenterons de déterminer comment le destinataire, en fonction des données contextuelles auxquelles il a accès, parvient à récupérer le sens voulu par le locuteur. La théorie de la pertinence de Sperber & Wilson (1989) et (1995) servira de cadre à cet article.

La théorie de la pertinence, en particulier à la suite des travaux de Blakemore (1987), considère que les expressions linguistiques se divisent en deux catégories : les expressions conceptuelles et les expressions procédurales. Les premières communiquent de l'information conceptuelle, bien que sous-déterminée ; il s'agit par exemple des noms, des verbes et des adjectifs. En revanche, les expressions procédurales encodent des instructions sur la manière de réaliser l'interprétation, et notamment d'organiser l'information conceptuelle communiquée par l'énoncé ; elles rappellent l'idée de Ducrot (1980) selon laquelle la signification renvoie notamment à des instructions permettant de construire le sens. On les décrit donc non pas par une catégorisation conceptuelle quelconque, au sens de la sémantique traditionnelle, mais par une procédure, dont on considère qu'elle est parcourue par le destinataire selon une logique de choix³. Parmi ces

³ Nous parlons ici, bien entendu, de choix automatisés en fonction de paramètres déterminés.

expressions procédurales, on trouve les connecteurs, les déictiques et, c'est cela qui nous concerne ici, les temps verbaux⁴.

Dans cette perspective, décrire la signification d'un temps verbal revient à établir la procédure que l'allocutaire applique lorsqu'il interprète un énoncé contenant ce temps. Pour mettre en évidence ce qu'il y a de commun derrière la variété des emplois, on fera l'hypothèse qu'un temps verbal peut être décrit à l'aide de formules spécifiques - formules sémantiquement sous-déterminées qui indiquent des relations entre des variables - et que la tâche de l'allocutaire est de leur assigner une valeur. Pour l'imparfait, cette sémantique de base est d'une part une rupture de l'ancrage référentiel relativement à la situation d'énonciation et d'autre part une inclusion de ce point de repère relativement à l'événement ou la situation dénotée. Dans la tradition issue de Reichenbach (1947), cela se noterait $R \neq S$, où S (pour *speech point*) désigne le moment de l'énonciation et R (pour *reference point*) le point de repère, et $R \subset E$, où E désigne la période où le procès est réalisé⁵.

2. Imparfait et référence temporelle

Décrire les temps verbaux au moyen d'un système de coordonnées permettant de déterminer la référence temporelle est une tradition ancienne. De telles approches, qu'il s'agisse de Brunot (1922), Reichenbach (1947) ou Kamp & Rohrer (1983), et même du grammairien classique Beauzée (cf. Saussure 1997), font grosso modo les mêmes observations à propos de l'imparfait. D'une part, l'imparfait est un temps « relatif » ou « anaphorique », ce qui signifie que la référence temporelle de l'événement qu'il dénote est fixée par rapport à un autre moment du temps défini par ailleurs, moment du temps qui appartient au passé (d'où la formule de Reichenbach E,R-S). D'autre part, le domaine de validité de l'événement dénoté est plus large que celui du moment servant de repérage.

Nous avons défendu l'idée dans Saussure & Sthioul (1999) que ce processus d'assignation d'une référence temporelle fonctionne dans tous les cas où l'énoncé rend compte d'un état de fait. Ainsi, en (1), l'allocutaire est amené à considérer que le procès dénoté englobe la période dénotée par le complément de temps :

⁴ L'hypothèse que les temps verbaux encodent du matériel instructionnel est explorée dans la tradition sémantique dynamique, de Kamp & Rohrer (1983) à Lascarides & Asher (1993). Elle est également posée dans Moeschler *et al.* (1994) et (1998) et développées en modélisations essentiellement dans Luscher (1998), Luscher & Sthioul (1996), Saussure (1996, 1997, 2000a et 2000b) et Sthioul (1995, 1998, 2000a et 2000b).

⁵ Pour plus de développement, cf. Moeschler *et al.* (1998).

- (1) Le 26 juillet 1864, par une forte brise du nord-est, un magnifique yacht évoluait à toute vapeur sur les flots du canal du Nord (J. Verne, *Les enfants du Capitaine Grant*).

En l'absence de situeur temporel dans l'énoncé lui-même, l'allocutaire est conduit à récupérer un moment sur la base d'un autre procès. De manière générale, c'est l'événement précédent qui sert de R :

- (2) Il la trouva qui mettait des cataplasmes à une vieille dame. (A. France, *Histoire comique*, cité par Brunot 1922, 772)

Ajoutons qu'il peut arriver que l'allocutaire ne dispose pas d'un moment de repérage précis pour interpréter l'énoncé à l'imparfait. Ce cas est fréquent dans la communication courante qui autorise particulièrement que certaines données restent sous-déterminées. Ainsi, un énoncé comme (3) ou (4) communique que la situation décrite était réalisée à un moment du passé qui reste imprécis, implicite avant tout que cette situation n'est plus vraie au moment de l'énonciation - contrairement aux énoncés à point de repère temporel explicite qui ne disent généralement rien du présent :

- (3) Tonnerre, j'avais un crayon rouge !
(4) Mon oncle était avocat au barreau de Genève.

Les deux conséquences les plus notables de cette inclusion de R dans E sont les suivantes.

Premièrement, les bornes initiale et finale d'un procès télique ne sont pas prises en compte. En d'autres termes, l'implication selon laquelle, si l'on rend compte d'un procès télique passé, celui-ci est accompli, n'est pas tirée si l'énoncé est à l'imparfait, ce que montre la possibilité de (5) en regard de (5') :

- (5) Pendant la réunion, Marie buvait un café, qu'elle n'a d'ailleurs jamais fini.
(5') Pendant la réunion, Marie a bu / but un café, ?qu'elle n'a d'ailleurs jamais fini.

L'autre conséquence importante de l'inclusion de R dans E est le contraste entre une suite passé simple-imparfait et une séquence composée de deux passés simples. Seul dans le deuxième cas, le second procès peut être compris comme postérieur au premier, d'où certains raccourcis commodes disant que le temps « avance » avec le passé simple et « stagne » avec l'imparfait :

- (6) Paul ferma la porte. Il y avait un bruit assourdissant.
(6') Paul ferma la porte. Il y eut un bruit assourdissant.

Il est possible à l'allocutaire de traiter les exemples (1) à (6) à l'aide des seuls critères aspecto-temporels. C'est pourquoi ces énoncés, si rien dans le contexte ne conduit à inférer un sujet de conscience distinct du locuteur, peuvent recevoir l'interprétation simple qu'ils rendent compte d'un état de fait. C'est par exemple la lecture qui s'impose dans l'exemple séculairement commenté (7) : le narrateur omniscient communique que, contrairement à ce que croit Napoléon, il s'agit *en fait* non de Grouchy, mais de Blücher :

(7) Soudain, joyeux, il dit : Grouchy. C'était Blücher. (Hugo, *Contemplations*)

Dans de tels exemples, l'allocutaire suit les instructions minimales liées à l'imparfait. Conformément aux hypothèses de Reichenbach et de Kamp & Rohrer, il interprète la relation $R \neq S$ comme une relation d'antériorité (le moment de référence est antérieur au moment de l'énonciation) et la relation $R \subseteq E$ comme une relation d'englobement relativement à l'énoncé précédent.

3. L'imparfait narratif

Nous analysons également dans Saussure & Sthioul (1999) un certain nombre de cas où la relation d'inclusion $R \subseteq E$ ne fonctionne pas. Il peut s'agir de cas où l'allocutaire est amené à considérer que le procès est inclus dans l'intervalle dénoté par le complément et a été accompli jusqu'à son terme :

- (8) Le mystérieux appareil se posa ensuite sur un chemin de terre dans un nuage de poussière. Quelques instants plus tard, l'engin disparaissait rapidement dans un bruit assourdissant (*Le Figaro*, cité par Klum 1961, 270).
- (9) Judith ne reconnut pas le « joyeux colporteur » qui le quittait quelques semaines plus tôt (A. Schwarz-Bart, *Le dernier des justes*, cité par Klum 1961, 258).

Ces cas doivent être distingués de ceux où la référence temporelle du procès à l'imparfait est simplement postérieure à celle de l'énoncé précédent :

- (10) Le juge alluma une cigarette. La fièvre donnait au tabac un goût de fiel. Il éteignit la cigarette. (Vailland, *La loi*, cité par Chevalier *et al.* 1985, 341)

On sait par ailleurs que ces deux caractéristiques se combinent fréquemment. C'est ce qui se passe par exemple dans les séquences de Simenon auxquels nous faisons allusions au début de cet article, ainsi que dans de nombreux reportages sportifs :

- (11) La clef tourna dans la serrure. Monsieur Chabot retirait son pardessus qu'il accrochait à la porte d'entrée, pénétrait dans la cuisine et s'installait dans

son fauteuil d'osier (Simenon, *La danseuse du Gai-Moulin*, cité par Tasmowski-De Ryck 1985, 75).

- (12) À 18h42, Soper regagnait son stand. La voiture était poussée à l'intérieur de son box et toute l'équipe s'empressait d'enlever les éléments arrière de la carrosserie (*Auto-Hebdo*, 18.6.1997).

Nous avons développé l'idée - inspirée par les travaux de Larochette (1980) et de Tasmowski-De Ryck (1985) et posée dans Sthioul (1995) - que, dans de tels cas de figure, l'allocutaire est amené à récupérer un moment de conscience, correspondant aux pensées ou aux sensations d'un personnage de l'univers dénoté, voire à le construire, selon une technique narrative de « vision du dehors » (cf. Pouillon 1946 et Genette 1972) chère au roman béhaviouriste.

Il est important de relever que cet emploi de l'imparfait n'est pas, ainsi qu'on pourrait le croire, une invention du XIX^e siècle⁶. Dans l'exemple (13), l'utilisation que Rousseau fait de l'imparfait correspond à la même exploitation du potentiel de cette forme : l'imparfait *disait* ne peut pas être interprété de manière purement aspecto-temporelle, car la relation de paroles en discours direct est, hormis s'il y a itération, incompatible avec une perspective sécante :

- (13) Mon père, en m'embrassant, fut saisi d'un tressaillement que je crois sentir et partager encore. « Jean-Jacques, me disait-il, aime ton pays » (Rousseau, *Confessions*. C'est nous qui soulignons).

La présence de l'imparfait oblige ici le destinataire à considérer que l'énoncé rend compte d'une perception, en l'occurrence celle du locuteur au moment où il écoute son père, interprétation rendue tout à fait naturelle par le contexte.

Ces exemples montrent que la double relation R-S et R⊂E ne peut constituer la sémantique invariante et universelle de l'imparfait. A la suite de contributions antérieures (cf. Saussure & Sthioul 1999), nous développons plus bas une conception selon laquelle cette sémantique est celle d'une variable sous-déterminée P (pour *point d'appréhension du procès*), saturable soit par R soit par un moment attribuable à un sujet de conscience distinct du locuteur au moi-ici-maintenant. Cette variable P reste naturellement incluse dans E, car le procès à l'imparfait est, selon nous, toujours appréhendé de manière interne (pour l'argumentation relative à cette question, on renvoie le lecteur à Saussure & Sthioul 1999).

⁶ Sur cette question, cf. Müller (1966).

4. L'imparfait d'atténuation

Dans ce contexte, l'imparfait dit *de politesse* ou *d'atténuation* est un type d'emploi dont la nature est éclairante. Nous connaissons tous les exemples canoniques :

- (14) Je voulais vous demander un service.
- (15) Je venais prévenir Monsieur.

Contrairement à ce qui se dit parfois (par exemple Imbs 1960, 97, Martin 1971, 101 ou Grevisse & Gosse 1993, §851), l'emploi de l'imparfait pour atténuer une requête ou un propos menaçant pour la face de l'interlocuteur est en fait possible avec de nombreux verbes, et sans être suivi d'un infinitif :

- (16) J'avais une question.
- (17) Excusez-moi, mais je pensais à un contre-exemple.
- (18) J'y voyais plutôt un phénomène pragmatique.
- (19) Je me demandais si vous seriez d'accord.
- (20) J'avais envie d'aller à la plage, pas toi ?
- (21) Excusez-moi, je cherchais la rue du Mont-Blanc.

Traditionnellement, deux positions s'affrontent pour expliquer de tels emplois. Certains les analysent comme des usages métaphoriques où la relation d'antériorité par rapport à l'énonciation est réinterprétée comme une relation de supérieur à inférieur. Ainsi, Guillaume (1971, 132) y voit une expression particulière du mouvement psychique de « décadence » commun à tous les imparfaits, correspondant au fait que le locuteur se place « en dessous » de l'allocutaire. À sa suite, Imbs (1960, 97) considère que « le recul dans le passé symbolise analogiquement un recul respectueux ». D'autres (cf. Berthonneau & Kleiber 1994) n'y voient en revanche qu'un imparfait comme les autres, arguant que ces imparfaits pointent en fait sur le moment où le locuteur faisait la queue, se demandait s'il allait oser poser la question, etc. Reste bien sûr à expliquer en ce cas pour quels motifs le locuteur choisit de référer à un moment du passé.

D'une part, on remarquera que la formulation à la première personne a son symétrique. Un conférencier peut très bien s'adresser à un auditeur un disant :

- (22) Vous aviez une question, je crois ?
- (23) Vous pensiez à un contre-exemple ?

De tels emplois – mis à part l'emploi de la 3^e personne sur lequel nous reviendrons - nous rapprochent de ce que Wilmet (1976, 105) appelle l'imparfait *des commerçants* ou *forain* :

(24) Qu'est-ce qu'elle voulait la petite dame ?

Par ailleurs, on remarquera qu'il est difficile de considérer que ces cas de figure n'interviennent que dans des contextes bienveillants. Un énoncé comme (25), prononcé à un guichet devant lequel on vient d'attendre, peut aussi bien communiquer les excuses du locuteur de déranger l'employé que l'énervement d'avoir dû attendre :

(25) Je venais faire renouveler mon passeport.

De même, un énoncé comme (26) n'est, hors contexte, ni bienveillant ni agressif :

(26) Qu'est-ce que vous vouliez ?

(26') Qu'est-ce que vous vouliez, ma p'tite dame ?

(26'') Qu'est-ce que vous vouliez, vous, encore ?

Une explication en termes de métaphore, où l'antériorité serait réinterprétée comme une infériorité hiérarchique, n'est donc pas plausible et par trop artificielle. L'explication temporelle est beaucoup plus convaincante. Cependant, il est important d'insister sur le fait que cela n'implique pas que cet imparfait ne doit pas être considéré comme modal. À notre sens, il n'y a pas de dichotomie absolue entre emplois modaux et emplois temporels.

Nous avons vu en effet que l'imparfait était soumis à une contrainte forte : la nécessité de récupérer un moment du passé pouvant servir de d'ancrage temporel, et qu'en l'absence d'un tel moment de repérage, l'énoncé communiquait, via une implication forte, la non-validité du procès à S :

(3) Tonnerre ! j'avais un crayon rouge !

Or le contexte d'énonciation des énoncés (16) à (26) peut rendre impossible une telle interprétation. Il est donc nécessaire d'ancrer l'événement dans le temps via un moment passé déterminé. Notre hypothèse générale sur l'imparfait est qu'en ce cas, cela ne peut se faire que via un moment de pensée. Un exemple comme (1) doit être compris comme : « Je veux lui demander un service », me disais-je en venant. L'effet d'atténuation provient ainsi non tant d'une mise dans le passé que par le fait que l'énoncé représente une pensée, et non directement un fait - pensée qui, dans certains contextes comme (26''), est une pensée agressive mais que l'énonciation à l'imparfait atténue de même en l'exprimant en tant que pensée. On est donc

dans des cas où l'imparfait a toujours une valeur temporelle, mais où l'énoncé est interprété avec une modalisation⁷.

Cette caractéristique nous semble faire de l'imparfait d'atténuation un emploi charnière. D'autres énoncés à l'imparfait, en effet, rendent compte de représentations dont l'antériorité par rapport à S n'est plus pertinente. C'est le cas des imparfaits dits *de conséquence non réalisée*, qui s'accrochent de toutes sortes de compléments temporels :

- (27) Mon paquet ! eh, dis donc, les bonnes femmes elles dansaient à poil ce soir, elles n'avaient pas de maillot ! (Damourette & Pichon 1911-36, §1740)
- (28) Et dire que sans vous, j'étais tranquillement dans la cuisine en ce moment, ou à me chauffer au soleil dans le jardin en attendant la cloche du déjeuner. (Maeterlinck, *La Princesse Maleine*, cité par Damourette & Pichon 1911-36, §1740)
- (29) Si Madame Noual avait été là, ce matin je ne venais pas. (Damourette & Pichon 1911-36, §1740)

Dans ces exemples, le moment dénoté n'est plus nécessairement antérieur à S, même si l'ancrage dans l'irréalité est, parfois implicitement, lié à un moment passé (en (27), si le paquet avait été oublié, en (28) si l'allocutaire n'était pas intervenu). Ce que cherche à communiquer le locuteur en utilisant l'imparfait - et non une autre forme à disposition comme le conditionnel passé ou présent -, ce sont les relations $R \neq S$ & $R \subset E$, la première comprise comme le passage à un autre « univers » (au sens de Fauconnier 1984), la seconde comme une prise en considération interne du procès, créant ainsi un effet de dramatisation que le locuteur n'obtiendrait pas par un conditionnel passé.

5. L'imparfait hypocoristique

Reste le cas, à notre sens le plus éloigné d'une lecture temporelle, de l'imparfait hypocoristique. On sait que l'on regroupe sous cette appellation des exemples tels que :

- (30) (à un bébé) Bonjour mon mignon. Que tu étais mignon ! (Wilmet 1976, 84)
- (31) (à un bébé qui pleurait, pour le consoler) Là, là qu'il était sage ! (*ibid.*)
- (32) (à un chien) A qui c'était la queue ? (R. Gotainer, *Youpi*)
- (33) (à un adulte) – C'est un beau fils ! – Oh ! pas pour l'instant. On pleurait. (Damourette & Pichon 1911-36, §1746)

⁷ On relèvera que des conditionnels comme « je désirerais un café » peuvent aussi être analysés comme des modalisations provoquées par la construction d'un moment de référence passé, le point d'ancrage du conditionnel - en fait futur du passé - étant lui aussi antérieur au moment de l'énonciation.

Certes, là encore, on trouve des partisans d'une explication temporelle. « Il avait du chagrin » anticiperait le moment où le bébé destinataire n'en aura plus, contribuant de la sorte à le consoler. Mais cette explication temporelle semble clairement ne pas pouvoir s'appliquer à tous les cas, une telle lecture créant même des contresens, comme le montre Wilmet (1976, 89) à l'aide d'exemples semblables à (30) ou (32).

En fait, ce qui paraît important pour analyser ce type d'exemples est que, derrière leur apparente ressemblance, ils ont des caractéristiques assez hétérogènes. S'ils mettent tous en jeu la présence d'un être cher dépourvu des capacités d'expression d'un adulte (un très jeune enfant ou un animal domestique), cet être cher peut être désigné par des pronoms de deuxième ou troisième personne, ainsi – c'est un cas fréquent – par le pronom indéfini *on*. Parfois, du reste, il s'opère un passage de *tu* à *il* qui semble relativement sans conséquence, comme dans cet exemple relevé par Wilmet :

(35) Comme tu pleurais fort ! Comme il était triste ! (Wilmet 1976, 85)

La première question qui se pose est donc de savoir quel est le destinataire de ce type d'énoncés. Un détour par une forme d'effet hypocoristique ne mettant pas l'imparfait en jeu paraît éclairant : la grande fréquence de l'usage du *on* dans le langage des parents de jeunes enfants :

(36) On a fait un gros caca. On va changer la couche.

Si on a un point de vue purement référentiel, dans un exemple comme (36), le pronom indéfini désigne sans transition le bébé, puis la mère. Cette confusion des personnes n'est du reste pas limitée à un dialogue parent-enfant, puisqu'on peut très bien imaginer (37) :

(37) Une seconde, chéri. On change la couche, on se brosse les dents et on arrive !

Ce que montrent de tels exemples, c'est qu'un rapport affectif particulier s'instaure entre un adulte et un être non doué de capacité d'expression qui, dans le discours tout au moins, peut impliquer une fusion. Locuteur et allocutaire semblent en partie se confondre, ou être pris en charge dans une identité globale par le pronom *on*. Or, l'usage du *on* s'associe parfaitement à l'usage de l'imparfait hypocoristique, à tel point que (38) ou (39) sont fréquemment considérés comme des exemples canoniques :

(38) (à un enfant) On avait un gros chagrin.

(39) (à un chien) On avait mal à la papatte.

Dès lors, la question de l'émetteur et du destinataire se pose en termes tout à fait particuliers. Il est indiscutable qu'à un certain niveau, c'est au jeune

enfant ou à l'animal que le locuteur s'adresse, pour le cajoler ou le consoler. Cependant, le contenu propositionnel de l'énoncé est pour peu de chose dans cette communication « de premier niveau ». La confusion des personnes grammaticales montre qu'une autre communication est en jeu, opérant plutôt sur les témoins - potentiels ou réels - de la scène. Tel est du reste la conviction de Gougenheim (1970, 477) et de Wilmet (1976, 104), selon qui le parleur, en utilisant l'imparfait, montre qu'il n'est pas dupe de la comédie qui se joue.

L'utilisation fréquente d'un *on* fusionnel, voire du *nous*, l'incapacité de l'allocutaire de premier niveau à entretenir une pensée formulable en mots, et le rapport affectif présupposé par ce type d'emplois, nous semblent des indices forts, lorsqu'on les met en parallèle avec le fonctionnement général de l'imparfait, pour défendre l'analyse suivante. L'imparfait hypocoristique aurait pour fonction de rendre compte d'une pensée fictivement partagée par le locuteur et l'enfant ou l'animal. En l'absence de témoin, la fonction cajolante de premier niveau serait certes la plus manifeste, mais on pourrait voir l'expression plus ou moins subreptice d'un désir d'attribuer des pensées complexes à son enfant ou son animal. Si les énoncés sont produits devant des témoins, ce qui nous paraît correspondre au cas prototypique⁸, et qu'il est mutuellement manifeste qu'ils seront traités par ces témoins, alors ceux-ci deviennent les destinataires indirects de l'énoncé, dans une situation complexe d'énonciateurs mis en scène et de destinataires indirects. C'est là un effet qui rappelle le théâtre, et qui peut concerner n'importe quel énoncé si certaines conditions contextuelles sont remplies ; elles le sont naturellement dans le cas de l'imparfait hypocoristique car le témoin est le seul à pouvoir réaliser une interprétation propositionnelle de l'énoncé.

Reste à déterminer pourquoi le locuteur utilise, pour réaliser un tel effet de représentation de pensée collective, l'imparfait. Il est clair qu'un énoncé au présent, dans un tel contexte, est immédiatement perçu comme rendant compte d'un état de fait contemporain de l'énonciation. Sletsjöe (1963, 256) présente un exemple attesté où le passage de l'imparfait au présent correspond dans le contexte d'énonciation, si l'on en croit ce linguiste, à une inquiétude grandissante de la mère :

(40) Il avait le hoquet, il a le hoquet.

Wilmet (1980, 105) note un changement semblable de l'imparfait au présent dans un sketch de Roger Pierre et Jean-Marc Thibault, correspondant à une interpellation explicite des témoins qui deviennent destinataires, l'effet

⁸ Un des premiers exemples d'imparfait hypocoristique présent dans la littérature linguistique est « Voyez cet enfant comme il aimait bien sa mère », relevé par Albert Dauzat (cf. Wilmet 1976, 83).

comique étant avant tout dû au fait que le terme *pupuces* est maintenu dans le second énoncé censé être une description « objective » :

(41) Il avait plus de pupuces. Il a plus de pupuces, vous savez.

Au contraire du présent, un temps comme l'imparfait, en tant que son interprétation présuppose une relation $R \neq S$, oblige à créer un point d'ancrage distinct. De plus, un mode d'appréhension interne du procès $R \subset E$, particulièrement compatible avec la représentation de pensée, favorise cette utilisation. On précisera au passage que ce procès perçu de manière interne peut très bien être un état résultant, auquel cas c'est naturellement le plus-que-parfait qui sera employé pour créer l'effet hypocoristique :

(42) Il avait perdu sa lolette, le chéri.

6. L'imparfait en usages descriptif et interprétatif

Ce rapide parcours de quelques emplois particuliers de l'imparfait nous conduit à tenter une analyse plus globale de ce temps verbal. L'opposition, classique dans la théorie de la pertinence, entre les usages descriptifs et interprétatifs, est ici éclairante. Sperber & Wilson (1989, 336ss) font la différence entre les énoncés en usage descriptif, qui représentent des états de fait, et les énoncés en usage interprétatif, qui représentent une pensée attribuée. L'usage descriptif, dans la mesure où il demande un effort de traitement moindre⁹, est l'interprétation que privilégie l'allocutaire dans les cas simples. Une lecture en usage interprétatif peut néanmoins être préférée ou rendue obligatoire, soit pour des raisons purement contextuelles, soit parce que l'allocutaire est amené à considérer que le locuteur a utilisé telle ou telle forme linguistique dans ce dessein.

Les motifs d'ordre contextuel sont fréquemment liés à la présence de verbes de parole, de perception ou d'attitude psychologique. Lorsque l'imparfait est en proposition indépendante, la lecture en usage interprétatif est naturellement facultative, comme en (43) ou en (44), où il n'est

⁹ Le statut de cette différence d'effort n'est toutefois pas consensuel dans la théorie de la pertinence, certains voyant dans l'usage interprétatif une production d'un *module* mental spécifique censé gérer le traitement des pensées représentées par l'application d'une théorie de l'esprit (cf. Sperber & Wilson à paraître). L'usage interprétatif serait alors déclenché directement par des paramètres contextuels contraints, mais ne requerrait pas d'effort particulier de traitement, tout en assurant des effets, quant à eux, très spécifiques.

qu'implicité que l'énoncé à l'imparfait rend compte d'une parole, d'une pensée ou d'une perception d'un personnage de l'histoire :

- (43) La bonne (...) parla quelques instants avec un homme resté en bas, dans la rue. Il venait chercher le médecin ; il avait une lettre. Nastasia descendit les marches en grelottant, et alla ouvrir la serrure et les verrous, l'un après l'autre. (Flaubert, *Madame Bovary*)
- (44) Le baron fut outré : Léon n'avait pas le sou et il se permettait d'être insolent. (Montherlant)

Seuls les cas où l'imparfait peut être remplacé par un autre temps sans changer les conditions de vérité contraignent totalement l'allocutaire à une lecture en usage interprétatif. Dans l'exemple (45), désigné par Damourette & Pichon (1911-36, §1709) imparfait de *concordance toncalisante*, s'il est manifeste que le jugement laudatif porte aussi sur le moment présent, l'imparfait ne semble pouvoir être justifié que par le désir du locuteur d'explicitier que ce jugement est pris en charge par d'autres que lui-même¹⁰ :

- (45) On m'a dit que vous étiez un extraordinaire lettré.

Cela peut être d'autres motifs contextuels, par exemple la nécessité d'éviter des contradictions, qui pousseront l'allocutaire à considérer que l'énoncé à l'imparfait rend compte d'une pensée attribuée. C'est le cas du second énoncé de (46), que le lecteur ne doit pas imputer au narrateur lui-même, mais bien au personnage, puisqu'il a été informé par ailleurs que Julien n'aime pas Madame de Rênal :

- (46) L'existence de Madame de Rênal fut changée. Julien l'aimait donc bien, puisque de lui-même il avait décidé de la revoir. (Stendhal, *Le Rouge et le Noir*)

Cela dit, les cas où une lecture en usage interprétatif est provoquée par l'emploi d'une expression linguistique sont nombreux. Il a souvent été relevé que l'emploi d'un déictique temporel comme *maintenant* ou *en ce moment* dans un contexte passé induisait que l'énoncé rend compte d'une pensée ou d'une sensation (cf. par ex. Banfield 1995) :

- (47) Rieux se leva. Son visage était maintenant dans l'ombre. (Camus, *La Peste*, cité par Kamp & Rohrer 1983)

¹⁰ Le présent est en effet tout à fait possible, et c'est bien l'imparfait qui nous paraît être la forme marquée. Rappelons ici la déclaration Brunot (1922, 782), à laquelle nous adhérons : « Ce n'est pas le temps principal qui amène le temps de la subordonnée, c'est le sens. Le chapitre de la concordance des temps se résume en une ligne : Il n'y en a pas ».

Mais ce qui nous intéresse avant tout, ce sont les cas d'emploi de l'imparfait où c'est l'utilisation même de cette forme, en lieu et place d'un autre temps verbal, qui provoque une lecture de l'énoncé comme représentation de pensée. Rappelons que ces cas correspondent, selon nos hypothèses, aux situations où la sémantique de base de l'imparfait, à savoir P-S & P<E, ne peut être interprétée comme une relation temporelle. Ces cas de figures peuvent se répartir en deux groupes de base : d'une part, les cas d'imparfait narratif où il est impossible de comprendre la relation P<E comme une relation aspectuelle R<E, car l'imperfectivité ainsi explicitée impliquerait l'inachèvement du procès ou la stagnation du temps (cf. § 3). D'autre part, les cas où il est impossible de comprendre P-S comme une relation d'antériorité d'un moment de référence R par rapport au moment de l'énonciation, car il est mutuellement manifeste que les conditions de vérité sont remplies dans le présent. C'est le cas des imparfait atténuatifs, forains (cf. § 4) et hypocoristiques (cf. § 5), dont la différence est à trouver dans le sujet de conscience dont le point de vue sert de point d'appréhension du procès.

L'effet dit « atténuatif » provient de la représentation de la pensée du locuteur lui-même à un moment antérieur à l'énonciation, du simple fait que le locuteur lui-même choisit de s'adresser à l'interlocuteur de manière temporellement indirecte. L'effet dit « forain », ainsi qu'un certain nombre d'effets que nous avons évoqués à partir des exemples (22), (23) et (26), provient d'une interprétation dans laquelle la pensée représentée est celle de l'interlocuteur dans le passé. De la sorte, on prête à l'interlocuteur la délicatesse de vouloir produire un acte de langage indirect, dans un effet échoïque particulièrement approprié pour ménager la face du destinataire. Dans le cas du « forain », l'utilisation de la troisième personne pour désigner l'allocutaire apparent rend cette lecture obligatoire ; on peut ainsi comprendre de tels emplois de la troisième personne comme des guides pour l'interprétation.

Enfin, toujours sous cette condition contextuelle du procès compris comme encore vrai à S, si la pensée représentée est celle, plus complexe, d'une collectivité qui inclut le locuteur et l'interlocuteur, un effet particulier – et relativement rare – est obtenu, traditionnellement décrit comme hypocoristique. Les conditions sociales qui permettent la création d'une telle collectivité par le locuteur sont cette fois assez contraintes. Il faut que le destinataire ne soit pas doué de parole, ou soit admis comme hiérarchiquement inférieur : un chien, un bébé ; cela tient en particulier au fait que le locuteur attribue au destinataire le partage d'une pensée qu'il conçoit lui-même, ce qui est en soi agressif si on a affaire à un autre sujet de parole.

Une dernière donnée contextuelle déclenchant une lecture interprétative réside dans le fait qu'il peut être mutuellement manifeste - ou inféré - que les conditions de vérité de l'énoncé n'ont jamais été remplies. Le destinataire est alors amené à se représenter une situation, par ailleurs non avérée, dans laquelle ces conditions *auraient été* remplies. Cet imparfait « de conséquence non réalisée », qui ne peut être compris dans une lecture descriptive, fait postuler un sujet de conscience qui observe une scène dans un autre « monde possible ». L'imparfait classé comme « préludique » dans la littérature ressortit selon nous à cet effet :

(48) J'étais le gendarme et tu volais un vélo.

Avant de commencer leur jeu, les enfants postulent à l'imparfait un monde possible dont ils se représentent des procès par ailleurs contextuellement connus comme non réalisés dans le monde. Ce faisant, les enfants peuvent ensuite faire semblant que les conditions de vérité des procès sont réalisées. Le même type de situation serait obtenue avec un locuteur qui s'exclamerait en manquant de tomber :

(49) Nom de bleu, c'te banane, j'me cassais la figure, patatras !

Dans cet exemple d'imparfait de conséquence non réalisée, l'onomatopée finale mime la situation qui se serait réalisée si le locuteur n'avait pas évité la peau de banane, comme les enfants qui se poursuivent miment une situation dans laquelle un gendarme poursuit un voleur.

Ainsi, les apparentes contradictions entre valeurs s'inscrivent non pas dans une opposition complexe mais plutôt dans des types d'enrichissements pragmatiques, réalisés à des conditions contextuelles bien identifiables, et qui confirment tous la sémantique fondamentale du temps, à savoir d'une part l'appréhension interne du procès et d'autre part la non-équivalence du point d'appréhension avec le moment de la parole. Les effets obtenus ne peuvent l'être qu'avec l'imparfait, et les approches qui ont postulé que certains imparfaits pouvaient être commutés avec d'autres temps – typiquement le passé simple pour l'imparfait narratif, mais aussi le plus-que-parfait ou le conditionnel – sans perte de sens (avec un changement seulement stylistique) sont aujourd'hui, à juste titre, souvent considérées comme trompeuses.

Nous avons pensé montrer dans cet article que le jeu des informations sémantiques liées à l'imparfait (déconnexion du présent et aspect sécant) en confrontation avec des contraintes contextuelles bien identifiables, provoque des types d'enrichissements pragmatiques clairement dérivables. Notre approche est procédurale, ce qui implique que nous sommes en mesure de dresser une procédure formelle – algorithmique – pour une expression comme l'imparfait. À des fins de lisibilité, nous nous bornerons toutefois à la

donner de manière informelle, et de manière non exhaustive (un aperçu plus formel est donné dans Saussure & Sthioul 1999 pour les usages narratifs) :

Sémantique de base : $R \neq S$ & $R \subset E$

Si l'énoncé peut représenter de manière pertinente un état de fait considéré de manière non-bornée à partir d'un point du passé, le traitement cesse et l'on obtient l'usage *descriptif* de l'imparfait.

Si une contrainte contextuelle bloque cette possibilité, nous avons un usage *interprétatif* :

S'il s'agit d'une contrainte temporelle :

Si le destinataire doit inférer l'achèvement du procès ou le séquençage temporel, pour des raisons de consistance : récupération d'un sujet d'observation dans le passé (imparfait « narratif » ou « pittoresque »).

S'il est mutuellement manifeste que le procès est encore vrai à S :

Si le locuteur représente sa propre pensée au passé : effet d'atténuation car la vérité de la situation à S n'est qu'implicitée.

Si le locuteur représente la pensée du destinataire au passé : effet « forain » pour les mêmes raisons.

Si le locuteur représente la pensée d'une instance fusionnelle locuteur-être non doué de parole : effet « hypocoristique ».

S'il est mutuellement manifeste que le procès n'est jamais vrai : effets de contre-factualité (« conséquence non réalisée » et « préludique »).

Références

- Banfield A. (1995), *Phrases sans paroles. Théorie du récit et du style indirect libre*, Paris, Seuil.
- Berthonneau A.-M. & Kleiber G. (1994), « Imparfait de politesse : rupture ou cohésion ? », *Travaux de linguistique*, 59-92.
- Blakemore D. (1987), *Semantic Constraints on Relevance*, Oxford, Blackwell.
- Brunot F. (1922), *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- Chevalier, J.-C. et al. (1964). *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, Larousse.

- Damourette J. & Pichon E. (1911-1936), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, tome V, D'Arthey, Paris.
- Fauconnier G. (1984), *Espaces mentaux*, Paris, Minuit.
- Genette G. (1972), *Figures III*, Paris, Seuil.
- Gougenheim G. (1970), *Etudes de grammaire et de vocabulaire français*, Paris, Picard.
- Grevisse M. & Gosse A. (1993), *Le Bon Usage*, Paris/Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Grice H.P. (1981). « Presupposition and conversational implicature », in P. Cole (ed), *Radical Pragmatics*, New York, Academy Press, 183-198.
- Guillaume G. (1929), *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*. Paris, Champion.
- Guillaume G. (1971-1992), *Leçons de linguistique*, publiées par R. Valin, 12 volumes, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Imbs P. (1960), *L'emploi des temps verbaux en français moderne*. Essai de grammaire descriptive, Paris, Klincksieck.
- Kamp H. & Rohrer C. (1983), « Tense in Texts », in Bauerle R., Schwarze C. & von Stechow A. (eds), *Meaning, Use, and Interpretation of Language*, Berlin/New York, de Gruyter, 250-269.
- Klum A. (1961), *Verbe et adverbe*, Uppsala, Almqvist & Wiksell.
- Larochette J. (1980), *Le langage et la réalité*, vol. II, Munich, Wilhelm Fink.
- Lascarides A. & Asher N. (1993), « Temporal Interpretation, Discourse Relations and Commonsense Entailment », *Linguistics and Philosophy* 16, 437-493.
- Luscher J.-M. (1998), *Elements d'une pragmatique procédurale*, thèse de l'Université de Genève, ms, 359 p.
- Luscher J.-M. & Sthioul B. (1996), « Emplois et interprétations du Passé Composé », *Cahiers de Linguistique Française* 18, 187-217.
- Martin R. (1971), *Temps et aspect : essai sur l'emploi des temps en moyen français*, Paris, Klincksieck.
- Moeschler J. et al. (1994), *Langage et pertinence*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy.

- Moeschler J. et al. (1998), *Le temps des événements*, Paris, Kimé.
- Molendijk A. (1990), *Le passé simple et l'imparfait: une approche reichenbachienne*, Amsterdam/Atlanta, Rodopi.
- Muller C. (1966), « Pour une étude diachronique de l'imparfait narratif », *Mélanges de grammaire offerts à M. Maurice Grevisse*, Gembloux, Duculot, 253-269.
- Pouillon J. (1946), *Temps et roman*, Paris, Gallimard.
- Reichenbach H. (1947), *Elements of symbolic logic*, New York, Free Press.
- Saussure L. de (1996), « Encapsulation et référence temporelle d'énoncés négatifs au Passé Composé et au Passé Simple », *Cahiers de Linguistique Française* 18, 219-242.
- Saussure L. de (1997), « Passé simple et encapsulation d'événements », *Cahiers de linguistique française* 19, 323-344.
- Saussure L. de (2000a), « Quand le temps ne progresse pas avec le passé simple », *Cahiers Chronos* 6, 37-48.
- Saussure L. de (2000b), *Pragmatique temporelle des énoncés négatifs*, Thèse, Université de Genève, 378p.
- Saussure L. de & Sthioul B. (1999), « L'imparfait narratif: point de vue (et images du monde) ». *Cahiers de praxématique* 32, 167-188.
- Sletsjöe L. (1963-64), « L'imparfait dit hypocoristique. Y a-t-il en français un emploi plus général (« d'emphase ») de cet imparfait ? », *Le Français Moderne* 31, 241-261 et 32, 27-44.
- Sperber D. & Wilson D. (1989), *La pertinence. Communication et cognition*, Paris, Minuit.
- Sperber D. & Wilson D. (1995), *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell (2^e édition).
- Sperber D. & Wilson D. (à paraître), « Pragmatics, Modularity and Mind-reading », *Mind and Language*.
- Sthioul B. (1995), *Imparfait et focalisations*, mémoire de D.E.S., manuscrit, Université de Genève, 98 p.
- Sthioul B. (1998), « Le passé composé : une approche instructionnelle », in Vogeleer Sv., Borillo A., Vettters C. & Vuillaume M. (éd.), *Temps et discours*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 79-94.

Sthioul B. (2000a), « Passé simple, imparfait et sujet de conscience », *Cahiers Chronos* 6, 79-93.

Sthioul B. (2000b), « L'imparfait comme expression procédurale », in Tyvaert J.-E. (éd.), *L'imparfait, Recherches en Linguistique et Psychologie cognitive* 15, Presses Universitaires de Reims, 53-71.

Tasmowski-De Ryck L. (1985), « L'imparfait avec et sans rupture », *Langue française* 67, 59-77.

Weinrich H. (1973), *Le temps*, Paris, Seuil.

Wilmet M. (1976), *Etudes de morpho-syntaxe verbale*, Paris, Klincksieck.